



Contrat d'engagement Pâtes



De mai 2018 à mars 2019
AMAP.....

L' AMAP L'ANETH a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP:

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, locaux, écologiquement sains et équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants

GAEC du Point du Jour

François CORNUAULT

Emmanuel DINAND / Vincent PAPIAU

Le Point du Jour

49140 JARZE

06.06.87.94.69 / 06.78.83.87.43

fermebiodupointdujour@gmail.com

Amapien :

Nom:

Adresse:

Tél:

Courriel:

Termes du contrat

Il est proposé des pâtes alimentaires semi-complètes faites avec de la semoule de blé dur ou du blé ancien (blé tendre), transformation réalisée sur notre moulin à meule de pierre et dans notre laboratoire, séchage lent pour garder le maximum de saveur, produit selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (Certifié Qualité France n° 52815) livré de façon mensuelle.

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation de 1 an.

Le ou les chèques correspondant à la commande totale seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat; ils seront adressés à l'ordre de **Gaec du Point du Jour**, et encaissés en début de chaque mois. Le règlement doit être fait obligatoirement par l'Amapien.

Conditionnement:

A remplir en précisant le nombre de paquets voulus qui peut être différent chaque mois :

MOIS		Mai	Jui	sept	nov	janv	mars
Nature	Prix						
Fusilli 1 Kg	5,90 €						
Conchiglie 1 kg	5,90 €						
Coquillette 1 Kg	5,90 €						
Nouille 1 Kg	5,90 €						
Macaroni 1Kg	5,90€						
Vermicelle 1 Kg	5,90 €						
Fusilli 5 Kg	27 €						
Conchiglie 5 kg	27 €						
Coquillette 5 Kg	27 €						
Vermicelle 5 Kg	27 €						
Macaroni 5Kg	27€						
Nouille 5 Kg	27 €						
Tagliatelle 350 gr	3 €						
Lasagne 350 gr	3 €						
Spaghetti 350 gr	3 €						
Capellini 350 gr	3 €						
Farine 1,5 kg	3 €						
Farine 5kg	9 €						
Total mensuel							

- En cas d'absence, à chacun de s'organiser pour se faire remplacer par une personne de son choix.

- La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes. Elle implique la signature d'un avenant au présent contrat avec le producteur et un remplaçant du contractant démissionnaire.

Fait le: / /2016

Contact Tuteur:

Signature du Producteur:

Signature de l'Amapien:

Contrat à retourner en deux exemplaires
(1 pour le producteur, un l'AMAP et un pour l'Amapien)